

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2024

En l'an deux mil vingt-quatre, le conseil municipal s'est réuni le quatre décembre à 20h00 sur une convocation du 27 novembre 2024.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX, Vincent RENAUDIN, Bernard BARRAUD, Émilie CORS, Émilie PORTAIS, Sonia CLAVURIER MICHAUD

Absents : Magali VINCENT, François BERTRAND, Marion FILLEUL, Christophe COETTO

Pouvoir: Magali VINCENT donne pouvoir à Stéven JARDIN

Secrétaire de séance : Edwige MADEUX

Le maire demande le rajout d'un sujet à l'ordre du jour: réglementation urbanisme (sauvegarde des arbres) - **Accepté à l'unanimité (10)**

1. Compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2024 :

Le compte rendu a été adressé par mail aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable au compte rendu du 22 octobre 2024 ?

Vote : OUI 9 ABSTENTION 1

2. Demande de fonds de concours à la CDCAA :

Monsieur Le Maire présente la répartition des demandes de subventions pour le projet Église et le projet sanitaires de l'École.

Pour rappel, la commune de Nuaille disposait sur le mandat de la somme de 19 861 € au titre du fonds de concours.

Les sommes demandées sont : Église: 9 861 € et Blocs Sanitaires: 10 000€

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à ces demandes de subventions ?

Vote : OUI 10

3. Avenant travaux Église :

Monsieur Le Maire fait part d'une moins-value sur le lot peintures car le faux appareillage n'a pas été réalisé sur la voûte par l'atelier Marc PHILIPPE : - 15 056,34 €.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette modification du marché ?

Vote : OUI 10

4. Demande de subvention ONAC :

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a adressé un courrier à l'ONAC (Organisation Nationale des Anciens Combattants) pour la réfection du monument aux morts.

Une subvention sera sollicitée à hauteur de 50 % du montant des travaux H.T..

Une demande sera faite aussi auprès du Souvenir Français.

Vote : Monsieur le Maire demande qui autorise le Conseil Municipal à faire une demande de subvention auprès de l'ONAC et à signer les documents nécessaires ?

Vote: OUI 10

5. DM régularisation de fin d'année tous budgets : emprunts-personnels-participations :

Marion ROBIN fait état de lecture du tableau de régularisation des budgets.

ALSH :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6413 (012) : Personnel non titulaire	4 270,00	7067 (70) : Redev.&droits des serv.péri-sc	4 270,00
	4 270,00		4 270,00
Total Dépenses		Total Recettes	4 270,00

MAIRIE :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	3 250,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	5 245,00
2181 (21) - 153 : Install.générales,agenceme	1 995,00		
	5 245,00		5 245,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	5 245,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	1 600,00
6413 (012) : Personnel non titulaire	1 000,00	70688 (70) : Autres prestations de service	13 400,00
65314 (65) : Cotisations de sécurité sociale	600,00	73111 (731) : Impôts directs locaux	3 245,00
		752 (75) : Revenus des immeubles	-11 400,00
	6 845,00		6 845,00
Total Dépenses		Total Recettes	12 090,00

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à ces décisions modificatives ?

Vote : OUI 10

6. Cotisation MNT PREVOYANCE + PREVOYANCE 2025 :

Monsieur le Maire rappelle que la part communale des cotisations équivaut à la part employé.

Actuellement la cotisation des agents qui étaient déjà à la MNT représente 462.19 € soit 232.09 € à charge de la commune.

Pour 2025, le Centre de Gestion a indiqué ne plus proposer ce service car la demande est arrivée hors délai. Il faut donc rechercher une nouvelle prévoyance.

Monsieur le Maire indique qu'il faut une prévoyance qui prévoit le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail.

La question est posée de savoir s'il est obligatoire de souscrire à cette clause ou obligatoire de la proposer. Monsieur le Maire se renseigne.

7. Pacage marais communal 2024 :

Marion Robin indique que les bovins sont restés moins longtemps que d'habitude dans le marais. Chaque éleveur a pu faire pacager 15 bovins au lieu de 30 les années précédentes.

Monsieur BOUSSIRON a demandé une remise exceptionnelle au regard de l'année exceptionnelle.

Il est à noter que les éleveurs bénéficient d'aides du fait de la présence de leurs bovins dans les estives. Cette aide représente environ 1 500 €.

Entre le reversement de l'aide PAC par la Commune aux éleveurs et le prix du pacage, chaque éleveur est redevable à la Commune d'environ 900 €.

La Commune est en attente du versement des aides PAC pour 2024.

Les sommes perçues par la Commune permettent son entretien et les travaux nécessaires (clôtures, remplacement pompe solaire, ...).

Mathieu ROBIN signale que les clôtures neuves ont été coupées dans le marais. Une hutte de chasse a été installée à proximité de cette vandalisation.

Monsieur Le Maire en informe Monsieur le Président de chasse afin que cette situation ne se reproduise pas et que les dégâts occasionnés soient pris en charge par la personne qui les a occasionnés.

8. Groupement commande Cours Oasis :

L'enveloppe maximum du projet est de 100 000 €.

Les prochaines échéances sont :

- le 6 décembre finalisation du projet,
- le 20 décembre finalisation des dossiers de demandes de subventions (DETR -DSIL-FONDS VERTS).

Stéven JARDIN indique que la Commune espère des subventions à hauteur de 80 % du projet avec un maximum de 25 000 H.T. de reste à charge.

Monsieur le Maire demande qui est favorable à ce maximum de reste à charge pour le projet Cour Oasis ?

Vote : OUI 10

Monsieur le Maire demande qui est favorable à ce groupement de commandes pour le projet Cour Oasis ?

Vote : OUI 10

Une subvention complémentaire sera possible pour les abris vélos avec Génération Vélo.

Marion ROBIN indique également que tous les équipements ne seront peut-être pas installés tout de suite afin de laisser du temps aux différents utilisateurs de la cour de prendre leurs marques et de juger de la pertinence des installations imaginées.

Une attention sera portée sur les végétaux afin que cela ne nécessite pas un entretien quotidien.

9. Réglementation urbanisme :

Monsieur Le Maire propose d'ajouter au règlement d'urbanisme de la Commune la protection des arbres remarquables présents sur les propriétés. Ceci afin d'éviter la disparition de sujets remarquables.

Vote : OUI 10

10. Questions diverses :

La cabane de la Colline aux enfants a de nouveau été détériorée.

Pour l'escalier Monsieur le Maire indique avoir vu avec Monsieur Pierre VINCENT de CYCLAB. Il serait nécessaire de signer une convention avec CYCLAB pour la rénovation de l'ouvrage. Les agents pourraient se rendre à Surgères pour participer à la création d'un nouvel escalier en matériaux recyclés.

Une date reste à déterminer.

Il serait peut-être plus judicieux de retirer les éléments abîmés plutôt que de les laisser s'abîmer sur site.

Marion ROBIN indique qu'il faut refaire un point sur les travaux à prévoir dans la cuisine de la salle des fêtes. Une nouvelle réunion va être programmée.

Edwige MADEUX précise qu'il va falloir également prévoir les travaux des toilettes de cette même salle des fêtes.

Les nombreuses fuites de la toiture des toilettes rendent inaccessibles ceux-ci pendant les locations. D'autre part, la porte des sanitaires PMR ne ferme pas correctement, une personne est restée coincée à l'intérieur.

Une visite de l'Église est prévue le jeudi 16 décembre à 18h00.

Concernant le fournil, il n'avait pas été signé de convention pour la Maitrise d'ouvrage avec la SEMDAS. Nous avons l'obligation de faire appel à la concurrence. Il faudra interroger Magali VINCENT sur les autres organismes que nous pourrions solliciter.

Marion ROBIN indique que nous ne pourrons pas déposer de dossier DETR cette année car le projet n'est pas assez avancé.

Sonia MICHAUD travaille sur la prochaine gazette municipale qui devrait être distribuée avant Noël.

Émilie PORTAIS évoque l'atelier prévu samedi 7 décembre dans le cadre du projet « Mon Jardin qui Bourdonne ».

Les plantations sur la voie douce/piste cyclable devraient être réalisées avant les vacances de Noël. Toutes les classes participeront aux plantations.

Monsieur Alain FONTANAUD, Maire de SAINT SAUVEUR, va venir labourer l'espace prévu pour les plantations.

Émilie CORS demande quand vont être installées les décorations de Noël.

Le nécessaire sera fait la semaine prochaine, la nacelle est commandée chez LOCATOUMAT pour la pose et la dépose.

Elle demande si un nouveau message pourra être fait sur Panneau Pocket pour rappeler le sens interdit de la Rue des Écoles. Monsieur le Maire fera le nécessaire.

Stéven JARDIN indique que les enfants du Centre de Loisirs ont participé et remporté le 1er prix lors d'un concours de jeux inclusifs.

Grève nationale dans l'enseignement : il y a eu peu de sollicitations des familles pour la garderie lors de cette journée.

Concernant les travaux de l'École (bloc sanitaires), nous sommes en attente du rapport de l'ingénieur structure. M. GUILLON a été sollicité.

La directrice de l'École nous a informé qu'elle avait été contactée par son inspection concernant la dangerosité des grilles dans la cour.

Stéven JARDIN indique qu'il y a une urgence sanitaire à terminer ces toilettes.

Monsieur le Maire s'est rendu au tribunal le 17 novembre suite à la convocation dans le cadre de l'affaire BESSEAU (terrain partiellement inondé chemin de la Roselière).

Il était le seul sur le banc du côté des «mis en cause». Une demande d'expertise a été faite par le tribunal. L'affaire est renvoyée au 17 décembre.

La séance est levée à 21h45

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Edwige MADEUX	Secrétaire de séance	